



# CLUB DE TIR MAUGUIO CARNON



## STAND DE TIR « Marion BARRANCO »

Affiliée FFTir N°11.34.016 – Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports - 03499ET0005

INSEE N° SIRET 447 547 969 00033 – APE 8551Z – DDCS n° W343008527

[www.mauguio-tir.fr](http://www.mauguio-tir.fr) - Port : 06.23.32.93.57 - Tél : 04.67.29.44.71 - [contact@mauguio-tir.fr](mailto:contact@mauguio-tir.fr)

Arnaud DELIENCOURT – Président – Siège social & adresse postale : 62, enclos Claude Costes - 34130 MAUGUIO

## RENOUVELLEMENT ADHESION 2021-2022

→ N° Licence : \_\_\_\_\_  1<sup>ère</sup> Société  2<sup>ème</sup> société \_\_\_\_\_

➤ NOM\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

➤ Date Naissance\* : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu Naissance\* : \_\_\_\_\_ Département\* : \_\_\_\_\_

➤ Pays de Naissance (si à l'étranger)\* : \_\_\_\_\_ Nationalité\* : \_\_\_\_\_

➤ Adresse\* : \_\_\_\_\_

➤ Code Postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_

➤ Fixe : \_\_\_\_\_ Mobile\* : \_\_\_\_\_ Professionnel : \_\_\_\_\_

➤ Profession : \_\_\_\_\_ E-Mail\* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

➤ Autorisation parentale (mineurs)\* :  Abonnement Newsletters\*\* : Oui  Non

\* Je certifie sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation ou de poursuites pénales et/ou judiciaires. Je déclare avoir pris connaissance des Règles de Sécurité, du Règlement Intérieur du CTMC, des obligations particulières concernant la nécessité de souscrire une assurance personnelle « dommages corporels ». Je suis informé que le montant de la cotisation annuelle au CTMC (1) et de la part fédérale (1), ainsi que les droits d'entrée (2) et du prix du badge d'ouverture des portes (3) ne sont pas remboursables. Je certifie sur l'honneur ne jamais avoir été traité(e) ou interne(é) pour cause psychiatrique, ne pas prendre de substance et/ou de médicaments qui pourraient altérer mon jugement et/ou amoindrir mes réflexes. Je m'engage à avertir le médecin de la Ligue de Tir du Languedoc-Roussillon de l'institution d'un traitement à visée psychiatrique et/ou antidépresseur. Je certifie avoir signé, sans aucune réserve, la convention d'organisation de service de sécurité – incendie du stand de tir « Marion Barranco » ainsi que le Règlement Intérieur du CTMC.

J'accorde au CTMC, et à son photographe officiel, la permission irrévocable de publier les images prises de moi-même durant des découvertes, des initiations, des stages, des championnats et rencontres organisées par la FFTir et/ou le CTMC. Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de Promotion du Tir sportif, sans limitation de temps (Affiches, produits de communication, exposition, publicité, Internet, etc...).

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature,

### Pièces à fournir impérativement :

- Le certificat médical type FFTir de non contre-indication à la pratique du tir sportif de moins de 3 mois\*,
- 1 photographie d'identité de moins de 3 mois (règlementation sur la dématérialisation des dossiers),
- Surcoût administratif de 20€ pour les renouvellements au-delà de la date du 30 septembre 2020,
- Cotisation CTMC + Licence fédérale + surcoût administratif : \_\_\_\_\_ €

→  CB  Chèque\*\*\*  Espèce

\* Mentions obligatoires

\*\* Uniquement à destination du CTMC données non communiquées à des tiers sauf partenaires officiels du CTMC

\*\*\* Chèque à l'ordre du CTMC

**Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas traité.  
Merci par avance pour votre compréhension.**



*Vivre le tir autrement !*



web



# CLUB DE TIR MAUGUIO CARNON



## STAND DE TIR « Marion BARRANCO »

Affiliée FFTir N°11.34.016 – Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports - 03499ET0005

INSEE N° SIRET 447 547 969 00033 – APE 8551Z – DDCS n° W343008527

[www.mauguio-tir.fr](http://www.mauguio-tir.fr) - Port : 06.23.32.93.57 - Tél : 04.67.29.44.71 - [contact@mauguio-tir.fr](mailto:contact@mauguio-tir.fr)

Arnaud DELIENCOURT – Président – Siège social & adresse postale : 62, enclos Claude Costes - 34130 MAUGUIO

## Convocation à l'Assemblée Générale annuelle du CTMC

**Samedi 25 septembre 2021 à 18h30 – Salle Morastel – 34130 Mauguio**

Conformément à nos statuts, je vous invite à participer à l'AG annuelle de notre association, le Club de Tir Mauguio Carnon, qui se tiendra le samedi 25 septembre 2021 à 18h30 dans la salle Morastel – 531 Avenue du 8 mai 1945 – 34130 Mauguio.

**Compte tenu du contexte sanitaire actuel lié au Coronavirus qui requiert l'adoption de mesures adaptées, nous faisons le choix, dans l'intérêt et la protection de la santé de chacun, et comme beaucoup d'autres associations, de tenir l'AG sous le couvert d'un « pass sanitaire » obligatoire, et conformément à la réglementation au moment de cette AG.**

**Eu égard au contexte sanitaire actuel nous vous encourageons à vous exprimer à distance.** Vous voudrez bien adresser vos pouvoirs aux membres du bureau ou adhérents présents à l'AG. Nous vous rappelons qu'une procuration en blanc envoyée au siège social de l'association (62, enclos Claude Costes, 34130 Mauguio ou via mail à l'adresse suivante : [contact@mauguio-tir.fr](mailto:contact@mauguio-tir.fr)), ou remise directement aux heures d'ouverture des bureaux, équivaut à émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis par le CA à l'AG (confère Art. 7 des Statuts). Les votes se feront à main levée et les délibérations se feront conformément à nos Statuts.

### Ordre du jour :

- Ouverture de l'Assemblée Générale,
- Approbation du rapport moral présenté par le Président (vote),
- Approbation des comptes de la saison 2020-2021 (vote),
- Présentation partenariats et sponsoring (convention Mairie Mauguio),
- Rapport Sportif présenté par le Secrétaire,
- Interventions de nos invitées (le cas échéant),
- Désignation des Représentant du CTMC aux différents Comités Fédéraux (vote),
- Questions mises à l'ordre du jour conformément à nos statuts.

Je vous rappelle également que, par application de nos statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés. Est électeur tout adhérent âgé de seize ans révolus au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. Il doit impérativement être membre en « première société ». Toute personne non adhérente à l'association ne pourra assister à l'Assemblée Générale (sauf accord voté en Comité Directeur).

Fait à Mauguio, le 15/08/2021,  
Arnaud DELIENCOURT, Président du CTMC



## Mandat / Procuration

Je soussigné(e) M. / Mme..... donne pouvoir à M. / Mme .....

afin de me représenter à l'Assemblée Générale annuelle du samedi 25 septembre 2021 de l'association CTMC afin de délibérer et prendre part au vote en lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du mandant :

Signature du mandataire :



*Vivre le tir autrement !*



web



# CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif

Saison 2021/2022

Je soussigné (e), Docteur en Médecine .....

Certifie avoir examiné ce jour : Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Né (é) le : .....

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

#### Textes de référence :

Code du Sport : L.231-2 ;

L.231-2-3 :

*Pour les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.*

*Les contraintes particulières mentionnées au premier alinéa du présent article consistent soit en des contraintes liées à l'environnement spécifique dans lequel les disciplines se déroulent, au sens de l'article L. 212-2, soit en des contraintes liées à la sécurité ou la santé des pratiquants. Elles tiennent compte, le cas échéant, des spécificités des personnes mineures.*

D.231-1-5 §3 :

*Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :*

.. §3 Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; ..

A.231-1 §5 :

.. §5 Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et de la santé mentale ;

- l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;

- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ; ..

# TARIFS SAISON 2021-2022

## club de tir mauguio **carnon**



	TARIFS
Adultes :	180 €
Résident Muguio - Carnon (1) :	160 €
Demandeur d'emploi (2) :	160 €
Handisport / PMR :	160 €
Membre 2nd club (3) :	155 €
2nd Membre même foyer fiscal (4) :	155 €
Etudiants de plus de 20 ans (5) :	155 €
Compétiteurs de la saison précédente (6) :	150 €
Jeunes moins de 20 ans & EDT :	145 €
Compétiteurs EDT de la saison précédente (6) :	110 €
<b>Accès par Badge 1ère année uniquement :</b>	
	35 €
<b>Droit d'entrée 1ère année uniquement :</b>	
	50 €

**Important :** Pour l'adhérent qui prend son adhésion en cours de saison, la cotisation ne peut pas se faire au prorata...Le montant de la cotisation annuelle au CTMC, et de la part fédérale, ainsi que les droits d'entrée et du prix du badge d'ouverture des portes ne sont pas remboursables (départ volontaire, mutation, exclusion,...)

**Il est rappelé à tous les tireurs les points suivants :**

- De respecter les règles élémentaires de sécurité,
- De respecter le règlement intérieur du CTMC,
- Que le port du badge est obligatoire sur toutes les installations,
- Qu'il est important de nettoyer son pas de tir après une session,
- Que le tir intermédiaire est interdit au stand 50m...

- . (1) : Sur présentation d'un justificatif de domicile.
- . (2) : Sur présentation de l'attestation "Pôle-Emploi".
- . (3) : 2nd club accepté sous certaines conditions (se renseigner au CTMC)
- . (4) : Même foyer fiscal que le Membre en cotisation Adulte.
- . (5) : Sur présentation de la carte étudiante de l'année en cours.
- . (6) : Liste établie par notre Responsable Compétition sur la saison précédente.



web